

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
de « TERRES DE BORD » (communes déléguées de MONTAURE et de TOSTES)
du 14 mai 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le 14 mai, le conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des deux communes déléguées, légalement convoqué, le quorum étant atteint (19 présents et représentés à l'ouverture de séance), s'est réuni à la mairie de la commune de Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

Présents (17) :

Messieurs Jacky FLEITH, Madame Maryannick DESHAYES, Messieurs Jean-Pierre PERIER, Olivier GUERRE, Thierry LECOMTE, Jean PAPLOREY, Jérôme JEANNOT, Michel QUILLET et Olivier AUTECHAUD, Mesdames Myriam MARCENY, Nicole LABICHE, Marie-Claude SASSINE, Martine PIOLINE, Marie-José DUE, Catherine DELALEAU, Isabelle PELLETIER et Monsieur Hubert DE LA HAYE.

Absents excusés et représentés (2) :

Monsieur Bruno FOGLIAZZA (donnant procuration à Olivier Guerre)
et Madame Jeanine FOLLAIN (donnant procuration à Marie-Claude Sassine).

Absents (5) :

Messieurs Sébastien CAMPOT et Guillaume BUFFET, Mesdames Elodie NICOLAS,
Sandrine REY et Aline ROBERT.

Secrétaire de séance : Hubert DE LA HAYE, candidat et désigné à l'unanimité.

Secrétaire de mairie : Madame Lucie RAOULT.

Ouverture de séance : 18 heures 40.

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 8 avril 2019 :

Monsieur le maire présente à la signature le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 8 avril 2019. Aucune question concernant ce procès-verbal n'étant posée à l'ouverture de séance, Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Devis ARC-Nucléart :

Dans le cadre de la restauration d'œuvres d'art au niveau national, ARC-Nucléart est un Groupement d'Intérêt Public indépendant soutenu par le Ministère de la Culture, hébergé sur le site du CEA de Grenoble, ayant pour mission la conservation et la restauration des objets culturels archéologiques, historiques ou ethnographiques en matériaux organiques et la recherche destinée à étudier les matériaux dégradés et développer de nouvelles techniques de traitement.

Dans ce contexte, la commune de Terres de Bord a présenté en partenariat avec la CASE, un projet de restauration de la statue de Sainte Anne située dans l'église de Tostes. Ce projet de restauration a été retenu par ARC-Nucléart qui prend en charge l'ensemble des frais de restauration.

Dans un souci de sécurité, la commune a demandé à ARC-Nucléart d'établir un devis pour édifier un support destiné à stabiliser et sécuriser l'œuvre rapportée à l'église de Tostes le 14 mai 2019. Ce devis s'élève à TTC 1 186,80 €.

Le devis de 1 186,80 € de ARC-Nucléart pour stabiliser et sécuriser la statue Sainte Anne dans l'église de Tostes est accepté à l'unanimité.

2. Devis CURSUS (mur du cimetière de Montaure) :

A la suite des travaux du mur du cimetière de Montaure déjà engagés (cf. CM du 11 septembre 2018 point 9 et CM du 19 novembre 2018 point 7), de nouveaux travaux de reconstruction d'une partie du mur d'enceinte du cimetière s'imposent.

L'entreprise CURSUS présente un devis s'élevant à TTC 35 105,63 €, la part de la commune en investissement s'élevant à 3 934,96 € et celle de la CASE à 31 170,67 € .

Monsieur Jean Paplorey précise que dans ce devis, la part des matériaux s'élève à environ 20%.

Monsieur Jérôme Jeannot rappelle que tous travaux supérieurs à HT 25 000 € nécessitent un appel d'offres.

Le devis de l'entreprise CURSUS pour les travaux du mur du cimetière de Montaure s'élevant à TTC 35 105,63 €, la part communale étant de 3 934,96 €, est accepté à l'unanimité.

3. Devis CURSUS (mur du cimetière de Tostes) :

Concernant le mur du cimetière de Tostes, des travaux analogues à ceux de Montaure s'imposent également.

L'entreprise CURSUS présente un devis s'élevant à TTC 24 059,22 €, la part de la commune en investissement s'élevant à 2 447,12 € et celle de la CASE à 21 612,10 € .

Le devis de l'entreprise CURSUS pour les travaux du mur du cimetière de Montaure s'élevant à TTC 24 059,22 €, la part communale étant de 2 447,12 €, est accepté à l'unanimité.

DIVERS :

a. Eolien :

Le développement éolien est un enjeu à l'échelle européenne auquel la France veut s'inscrire durablement. Dans le projet éolien du département de l'Eure et plus précisément celui du territoire de la CASE, Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention tripartite entre le SIEGE, la CASE et la commune (cf. CM du 11 septembre 2018 point 1d) d'une étude de faisabilité de projet éolien sur la commune.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente une carte de zonage éolien possible sur le territoire de Terres de Bord, carte élaborée par la préfecture de l'Eure, compte tenu des contraintes liées à l'emplacement des maisons d'habitation, à celui des routes, à celui des marnières, à l'environnement, au champ d'action de la base aérienne d'Evreux et autres contraintes.

Il ajoute que l'objectif éolien dans le département de l'Eure est d'éviter le mitage et de constituer des parcs d'éoliennes regroupées (minimum de 5 éoliennes). Eu égard aux contraintes citées ci-dessus, cet objectif de parcs éoliens significatifs semble limité sur le territoire de Terres de Bord.

Madame Maryannick Deshayes rappelle que l'ancienne commune de Tostes avait été sortie du schéma régional éolien (cf. SRE 2012) en raison de la proximité de la forêt de Bord et que la hauteur maximale des éoliennes se situe entre 65 et 100 mètres. Elle ajoute que des discussions concernant l'établissement d'éoliennes étaient en cours avec les communes voisines, en particulier Vraiville qui est favorable à un tel développement.

Monsieur Thierry Lecomte pose la question du bilan des éoliennes par rapport aux enjeux de l'agriculture en particulier ou d'autres secteurs de l'activité économique et/ou humaine.

b. Eure-Numérique :

Monsieur le Maire rappelle le projet de la mise en place de nombreux poteaux à l'entrée de Tostes pour l'installation du numérique dans ce hameau.

c. Statue Sainte Anne (Tostes) :

En référence au premier point de ce présent procès-verbal, Monsieur Jean Paplorey expose en détail la restauration de la statue Sainte Anne de l'église de Tostes et son installation en toute sécurité dans l'église. Il précise qu'une autre statue (Vierge à l'Enfant) de l'église de Tostes mériterait une sauvegarde provisoire de deux ou trois ans en attendant une restauration définitive.

d. PLUi-H :

Une enquête publique concernant le projet de mise en place du PLUi-H à compter du 1^{er} janvier 2020 est ouverte du 20 mai 2019 au 23 juin 2019. Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de Terres de Bord aux dates suivantes :

Jeudi 23 mai 2019 de 9 heures à 12heures30
Mardi 28 mai 2019 de 15 heures à 18 heures
Mardi 11 juin 2019 de 15 heures à 18 heures
Mardi 18 juin 2019 de 15 heures à 18 heures.

e. Argile :

Concernant les problèmes de structure des maisons d'habitation construites sur des terrains argileux, une réunion avec la DDTM est prévue le 27 mai 2018.

Séance levée : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jacky FLEITH

Jacky FLEITH	Maryannick DESHAYES	Jean-Pierre PERIER
Olivier AUTECHAUD	Olivier GUERRE	Marie-Claude SASSINE
Jean PAPLOREY	Thierry LECOMTE	Jérôme JEANNOT
Hubert de la HAYE	Nicole LABICHE	Myriam MARCENY
Jeanine FOLLAIN (<i>procuration Marie-Claude Sassine</i>)	Martine PIOLINE	Catherine DELALEAU
Isabelle PELLETIER	Guillaume BUFFET (<i>Absent</i>)	Michel QUILLET
Aline ROBERT (<i>absente</i>)	Marie-Josée DUE	Bruno FOGLIAZZA (<i>procuration Olivier Guerre</i>)
Sandrine REY (<i>Absente</i>)	Elodie NICOLAS (<i>Absente</i>)	Sébastien CAMPOT (<i>Absent</i>)